

La valeur réelle des élections en République Démocratique du Congo post-démocratisation

The real value of elections in Democratic Republic of Congo after democratisation

Par KADONY MAMBOKA Douceur

Doctorant et Assistant d'enseignement en Relations Internationales, Faculté des Sciences Sociales Politiques et Administratives de l'Université de Lubumbashi en RD Congo. Il est Énarque et Administrateur Civil. Il assume la fonction de Chef Bureau coopération internationale au Ministère National de l'Enseignement. Il a été Directeur de Cabinet au Ministère Provincial de l'Intérieur, Sécurité et Ordre Public ; Justice et Droits Humains.

Résumé: Depuis l'ouverture démocratique en avril 1990, le peuple congolais a participé à trois reprises à la démocratie électorale, respectivement en 2006, 2011 et 2018. Force est de constater que ces trois grands moments électoraux sont en déphasages aigües avec les exigences de la démocratie électorale. Ce déphasage se traduit d'abord par l'étranglement de la liberté des électeurs et des candidats, ensuite par le déficit de transparence du processus électoral, et enfin par le manque quasi total de la vérité des urnes. A chaque cycle électoral, ces facteurs entraînent la syncope de la légitimité du pouvoir.

Mots clés: Démocratie- élection- transparence-liberté.

Summary: Since the starting of democracy in 1990, the Congolese people have tasted to electoral democracy three Times. The first time it was in 2006, the second elections took place in 2011 and the third one recently from december 2018. I'm merely starting a fact that these three times of big elections, respectively presidential elections and legislatives are in dephasing with electoral democratic obligations. Firstly, that dephasing is conveyed by the breaking of freedom of electors and some candidates. Furthermore, by the openness deficit of electors process and finally the non-sincerity of the poll's results that bring about the breakout legitimacy of power. Reason why elections are far to make DRC a democratic state.

Keywords: Democratic-election-transparency- freedom.

Liste des abréviations sélectives :

AFDL : Alliance des Forces Démocratique pour la Libération du Congo

CEI : Commission Electorale Indépendante

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CENCO : Conférence épiscopal national du Congo

FCC : Front Commun pour le Congo

MAV : Machine à voter

Monusco : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo

ONG : Organisation non gouvernementale

PV : Procès-verbal

RDC : République Démocratique du Congo

SMS : Short Message Service

UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social

INTRODUCTION

L'accession de la République Démocratique du Congo à la souveraineté internationale le 30 juin 1960 a suscité une vive euphorie de grands espoirs de liberté et de mieux-être économique, social et politique au niveau de toutes les couches de la population congolaise. Cette année d'euphorie a pu donner au peuple congolais l'impression qu'en se défaisant de son lien de domination, il ne pourrait que marcher vers un avenir radieux. Cependant, l'exaltation a fait place, à travers les expériences manquées, à une réelle angoisse devant l'avenir.

Déjà l'agronome Français René DUMONT¹ s'était démarqué de l'engouement général des indépendances des États africains, pour avertir le monde que « l'Afrique noire est mal partie ». Quelques années plus tard, René DUMONT et Marie France Mottin vont affirmer que « l'Afrique est étranglée ».² L'effet d'entraînement de nouveauté, le triomphalisme du discours politique dans les nouveaux États et la grandeur des rêves ont ôté à ces avertissements toute chance d'être prise au sérieux.

Il a fallu attendre l'année 1965 pour que le coup d'État militaire du Président Mobutu Sese Seko, l'instauration de la dictature prédatrice et la flambée de la pauvreté pour que le peuple congolais commence à se débarrasser de ses illusions. Contre toute attente survit l'ouverture de la démocratie au début des années 1990, marquant ainsi un puissant mouvement de réforme des institutions politiques congolaises. Elle a globalement consisté à la subversion du régime militaire et du parti unique. A nouveau, le peuple congolais a manifesté l'euphorie de l'espoir d'une mutation rationnelle d'accession au pouvoir qui faisait cruellement défaut.

L'opinion congolaise était dorénavant fondée à penser que la venue de la démocratie signifiait la fin de l'ère des rebellions, de la famine, de l'absence de liberté et de dictature. Il n'en a été fort malheureusement rien, car quatre années plus tard on assistait à la naissance de la rébellion menée par l'Alliance des Forces Démocratique pour la Libération du Congo « AFDL » dans la partie Est de la République. Très vite, l'AFDL conduit par Laurent Désiré Kabila va renverser le régime du président Mobutu Sese Seko et s'autoproclamer président de la République qu'il baptise République Démocratique du Congo en suppression de la République du Zaïre.³

La venue du régime Laurent Désiré Kabila va encore, une fois de plus, comme en 1990 lors de la démocratisation, susciter les espoirs de paix et du bien-être de la population congolaise. Malheureusement, une année après la prise de pouvoir par Laurent Désiré Kabila, des mouvements de rébellions vont naître et mettre en péril la paix de la République. Il s'agit notamment de la rébellion menée par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie « RCD » et le Mouvement de Libération du Congo « MLC ». La détérioration du climat politique observée pendant le règne de Laurent Désiré Kabila va prendre une autre allure avec son assassinat en Janvier 2001.

La désolation va gagner le peuple congolais par l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila, et l'incertitude sur la compétence de son successeur, son fils Joseph Kabila Katanga, plonge le peuple congolais dans la désolation générale. Contre toute attente, c'est ce jeune président qui a engagé une politique d'ouverture en autorisant les partis politiques à fonctionner, en rétablissant la liberté de presse, en favorisant le dialogue inter-congolais, et en mettant en place un gouvernement de transition connu sous la formule de 1+4 c'est-à-dire un président plus quatre vice-président.⁴ Lequel gouvernement de transition organisera les premières élections démocratiques sur l'ensemble du territoire nationale en 2006.

Depuis cette date, le peuple congolais a participé à trois reprises à la démocratie électorale respectivement en 2006, 2011 et 2018. Cependant, les trois grandes élections ont abouti chacune à des contestations des résultats pour la présidentielle comme pour les législatives. Dans un tel contexte, les élections présidentielles et législatives font-elles de la République Démocratique du Congo un pays véritablement démocratique ? La réponse à cette préoccupation est aisée à formuler lorsqu'on compare les exigences théoriques de la démocratie et la pratique électorale en République Démocratique du Congo. A cet effet, il convient de noter passagèrement que la démocratie électorale en République Démocratique du

¹ Dumont, R. cité par Kadony, N.K., *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 14-15.

² Dumont, R., *L'Afrique étranglée*, Paris, N.E.P, 1982.

³ Tshimpanga, M. K., « Repenser la consolidation de la paix en République Démocratique du Congo. Vues contrastées d'en haut et d'en bas », in *Africa Peace Recherche*, N°2, Université of Bradford, 2008, p.11.

⁴ Mbayo, N. J., « Le défis de la communauté économique des États de l'Afrique centrale dans la nouvelle géopolitique de la Région des Grands Lacs », in *Africa Peace Recherche*, N°2, 2008, pp.143-144.

Congo n'a pas de valeur réelle. L'élection n'est pas un moyen pour la population de sanctionner les dirigeants qui ont mal gouverné, d'élire le candidat idéal, et de suivre les différents projets de société des candidats. L'examen des réalités électorales de 2006, 2011 et 2018 laisse croire que les élections en République Démocratique du Congo ne sont qu'un simulacre destinées à contenter la communauté internationale et la population congolaise.

Notre dissertation s'articule autour de quatre points essentiels qui sont :

1. Bref aperçu sur ce qu'est la démocratie ;
2. Élections de 2006 et ses contradictions avec les exigences de la démocratie ;
3. Élections de 2011 et ses contradictions ;
4. Élections de 2018 et ses contradictions.

Ainsi, nous estimons que la méthode comparative couplée de l'approche historique nous sera d'une utilité doctorale dans notre démarche.

I. BREF APERÇU SUR CE QU'EST LA DÉMOCRATIE

Il n'est pas aisé de cerner la notion de la démocratie quand on l'initie de mener une étude sur les élections dans un État en voie de développement, car l'organisation des élections fait partie de l'une des exigences de la démocratie.

1.1. Approches définitionnelles

Du point de vue étymologique le concept « démocratie » vient du grec ancien *dēmokratia*, qui veut dire « souveraineté du peuple ». Soit de *Demos* qui signifie « peuple », et *Kratos* qui désigne « pouvoir » ou « souveraineté ». La démocratie est donc entendue ici comme étant le régime politique dont le peuple est souverain.

De la manière dont la démocratie a été pensée et de la façon dont elle est pratiquée jusqu'à ce jour, elle a pour essence le droit pour le peuple de désigner et de contrôler le gouvernement de la nation. Ainsi perçue, la démocratie est un mode de désignation des gouvernants par les gouvernés qui réalisent complètement l'exercice du pouvoir pour le compte de l'ensemble des citoyens de la nation et pour l'épanouissement intégral de ceux-ci.⁵ Cette conception se rapproche de la célèbre définition d'Abraham Lincoln qui considère la démocratie comme « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Cependant, on doit admettre que cette conception de la démocratie ne correspond pas trop à ce que nous livre la réalité. En effet, la démocratie occidentale exige dans son sens premier le gouvernement du peuple, dans l'intérêt du peuple, par le peuple. Toutefois, ce type de gouvernement direct des hommes par eux-mêmes ne se conçoit que dans de petites cités, dont les citoyens, peu nombreux, ont la possibilité de se retrouver ensemble en un même lieu pour délibérer sur les affaires publiques. La taille des États modernes ne permet pas ce modèle d'organisation politique⁶. Dans ce sens, on peut bien percevoir toute la difficulté de mettre en œuvre la conception maximaliste de la démocratie ou plus précisément celle d'Abraham Lincoln qui fait du peuple l'élément central de la démocratie. D'où la nécessité de recourir à une seconde conception qualifiée de minimaliste. Celle-ci associe la démocratie à l'organisation d'élections libres, honnêtes, plurielles et transparentes.

Cette conception minimaliste de la démocratie peut être qualifiée aussi de démocratie électorale. Cette démocratie suppose pour les citoyens la possibilité de contrôler les élus, d'exiger d'eux des prestations économiques et de les sanctionner au besoin grâce à leur carte d'électeur.⁷

Quelles que soient les conceptions ou les approches définitionnelles de la démocratie, celle-ci a des principes et des exigences dont on peut s'en passer lorsqu'on prétend être démocratique.

⁵ Kazadi Kimbu, M., « Les chances de réussite du processus électoral en RDC », in *MBEGU, CRAP*, n° spécial, Janvier 2005, pp.179-180.

⁶ Diop, O., cité par Ndiaye, M., *op.cit.*, p.17.

⁷ Schumpeter, J., *Capitalisme, socialisme, démocratie*, Paris, Ed. Payot, 1972, p.23.

1.2 Principes de la démocratie

Parler des principes de la démocratie revient à toucher au fondement théorique du fonctionnement de la démocratie. Pour son opérationnalisation, la démocratie se fonde sur les principes suivants : le principe de liberté et d'égalité ; le principe du pluralisme et de la discussion ; le principe de la représentation et de l'autorité de la loi.

a. *Le principe de la liberté et de l'égalité*

La liberté est un terme multidimensionnel. Raison pour laquelle le principe de la liberté englobe à la fois la liberté de vote, la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté de religion, la liberté de presse, et la liberté de circulation dont doit jouir le peuple dans un Etat qui se veut démocratique en ce XXI^e siècle. C'est à ce titre que Philippe Foillard considère que « la valeur de base de la démocratie pluraliste est la liberté⁸ ».

Quant au principe de l'égalité, il exclut toute forme de discrimination dans la société. Tous les acteurs de la vie politique doivent être considérés sur le pied d'une parfaite égalité dans un contexte électoral ou de justice. Le principe d'égalité demeure la condition qui rend possible la vie politique en démocratie, car il crée des égaux qui exercent la souveraineté politique. Chacun des égaux ne représente pas une partie du souverain mais plutôt tout le souverain.

Toutefois, la liberté ainsi que l'égalité ne peuvent-être effectives que dans le cadre du pluralisme politique.

b. *Le principe du pluralisme et de la discussion*

Le principe du pluralisme politique implique non seulement la liberté de choix des électeurs, mais aussi que « l'offre politique » soit effectivement pluraliste. Pour y parvenir, la libre constitution et le libre fonctionnement des partis politiques en sont les conditions préalables⁹.

En d'autres termes, le pluralisme consiste donc à la reconnaissance des libertés qui sont offertes aux citoyens pour faire un choix permanent dans tous les domaines : liberté de formation des partis politiques et d'exercice de leur activité, liberté syndicale, liberté de presse écrite et audiovisuelle. Si le pluralisme est vital à une société démocratique, celle-ci ne peut néanmoins perdurer que s'il existe un certain consensus, même réduit, sur ses règles de fonctionnement. La question est alors de savoir comment se dégage le consensus. La réponse des démocraties est la règle majoritaire¹⁰.

Cette règle suppose que, par le biais de l'élection au suffrage universel, une majorité des citoyens exprime un choix qui s'impose à la minorité du moins si celle-ci consent à s'y soumettre. Ce choix s'effectue entre divers candidats et divers partis politiques porteurs des projets politiques d'ailleurs relativement proches les uns des autres. Choisir un candidat ou un parti politique, c'est aussi choisir un projet¹¹. C'est pourquoi la discussion devient un principe nécessaire intervenant dans le principe de majorité.

Le principe de discussion suppose que les décisions politiques sont soumises à l'épreuve. Toute décision du gouvernement doit, en théorie, être discutée devant la représentation parlementaire, ce qui doit permettre à la fois d'éviter l'arbitraire et d'améliorer la qualité des décisions en prenant en compte les objections et les améliorations introduites au cours du processus de délibération. N'est-ce pas que « du choc des idées que jaillit la lumière ». Pour ainsi dire que la discussion est un principe nécessaire dans la consolidation de la démocratie.

c. *Le principe de représentation et de l'autorité de la loi*

La démocratie directe a démontré ses limites quand il était question de l'appliquée sur des vastes Territoires et des populations nombreuses. D'où la naissance d'un certain nombre des théories suggérant que ce problème pourrait-être résolu si l'on demandait à un individu de représenter une région ou un certain nombre de personnes. Cette méthode offre donc une solution au problème, elle est largement employée, étant donné qu'elle sanctionne l'anarchie.¹²

⁸ Foillard, P., *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Paradigme, 2007, p.97.

⁹ Portelli, H., *Droit constitutionnel*, 5^{ème} éd., Paris, DALLOZ, 2003, p.93.

¹⁰ Dormagen, J et Mouchard, D., *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, DEBOECK, 2007, pp.45- 46.

¹¹ Foillard, P., *op.cit.*, p.38.

¹² Banza, M., cité par Kadony Mamboka, D., *Les États postcoloniaux et la problématique de la démocratie en Afrique. Un bilan de 50 ans*, Mémoire de Licence en Relations Internationales, Ed. GRIN, 2013, p. 35.

La démocratie implique aussi le respect des lois et dans une démocratie, un représentant élu participe à l'élaboration des lois tout en restant soumis lui-même à la loi une fois promulguée. Outre les principes de la démocratie, tout Etat qui se réclame démocratique devra se conformer aux exigences qu'elle suppose. Sans la mise en pratique de ces exigences on taxera alors cette démocratie appliquée dans un Etat de *démocratie de façade, mascarade de démocratie, démocratie à trompe d'œil, democrature, etc.*

1.3. Les exigences de la démocratie

Tout Etat qui se veut démocratique doit satisfaire les exigences minimales des conduites démocratiques à savoir : la participation à l'exercice du pouvoir (élection), l'alternance au pouvoir et la critique.

a. L'alternance au pouvoir

En politique, on parle de « l'alternance au pouvoir » lorsque des partis appartenant à des courants politiques différents se succèdent au pouvoir. Mais en pratique, l'alternance consiste généralement en un renversement de la majorité politique lors d'élections présidentielles et/ou législatives. Selon la conception traditionnelle, la possibilité d'alternance politique est une condition nécessaire à la démocratie, bien qu'elle n'en soit pas une condition suffisante pour les régimes politiques à parti unique.

Quel que soit le niveau de développement offert par un régime à ses populations, il n'y a pas de démocratie véritable sans alternance politique ; car l'alternance paraît être l'actualisation suprême de la possibilité de sanction. Il s'agit d'une justice démocratique, dans le sens des élections¹³.

Mais un régime peut organiser parfaitement des élections, cela n'en fait pas pour autant un régime démocratique. Il peut s'agir seulement d'un besoin naturel d'une farce démocratique pour plaire à la communauté internationale. D'ailleurs, dans plusieurs pays africains, ces dernières années, les élections ont servi seulement à légitimer des pouvoirs en place. La République Démocratique du Congo en est un exemple lors des élections présidentielles de 2006 et de 2011.

b. La critique

La critique est entendue comme « la tendance de l'esprit à émettre de jugements sévères, défavorable »¹⁴. L'absence ou la carence de la critique dans un Etat démocratique peut faire de lui un Etat à régime dictatorial. Car c'est par le biais de la critique que les citoyens expriment leur mécontentement sur le fonctionnement des institutions politiques ou administratives de l'Etat. Par conséquent, la critique demeure l'expression vivante de la démocratie.

c. L'élection

Les politologues considèrent l'élection comme un mode de désignation démocratique des gouvernants par les gouvernés¹⁵. Ce sont aussi des mécanismes par lesquels les électeurs choisissent eux-mêmes les chefs du gouvernement ou qu'ils désignent ceux qui feront ce choix¹⁶.

Cependant, pour que « les élections conduisent l'Etat à avoir des dirigeants bénéficiant de la confiance du peuple, elles doivent être libres et transparentes, et même « sincères »¹⁷. Les élections sont libres quand les électeurs ne sont pas contraints de choisir un candidat mais ils choisissent entre toutes les tendances celle qui correspond à leurs idéaux.

Il y a transparence des élections lorsque les règles du jeu sont connues de tous et sont appliquées jusque dans leur moindre détail sans inspirer aucun doute, sans tricherie, ni fraude, sans bourrage des urnes, avec liberté d'accès par tous les organes autorisés aux chiffres relatifs au scrutin. Ainsi, les élections sont sincères quand les résultats proclamés sont conformes au choix des électeurs.

¹³ Aivio, J.F., *op.cit.*, p.87.

¹⁴ Robert, P., *Dictionnaire du Français primordial*, Paris, Ed. Les Roberts, 1987, p.250.

¹⁵ Kadony, N.K, « Possibilité de réussite des élections démocratique en RDC », in *MBEGU, CRAP*, numéro spécial, janvier 2005, p.191.

¹⁶ Duverger, M. cité par Kalaba, M, « Essence et exigences des élections démocratiques, libres et transparentes en RDC », in *MBEGU, CRAP*, numéro spécial, janvier 2005, p.211.

¹⁷ Kadony, N.K, *art.cit.*, p.191.

Tel que nous venons de le voir ci-dessus, la démocratie a ses exigences et ses principes qui doivent être respectés par tout Etat qui se veut démocratique. A ce niveau, nous nous proposons d'analyser l'élection présidentielle et même législative de 2006, 2011 et 2018 afin de découvrir si elles ont respecté lesdites exigences et principes.

II. ÉLECTIONS DE 2006 ET SES CONTRADICTIONS AVEC LES EXIGENCES DE LA DÉMOCRATIE

En 1990 l'ex-Président du Zaïre (RDC) annonçait l'ouverture démocratique du pays. Cependant, en dépit de cette annonce rien ne va concrètement changer en ce qui concerne le respect des exigences de la démocratie à l'instar de l'organisation des élections. Après le renversement du régime Mbotutu Sese Seko par Laurent Désiré Kabila à la tête de l'AFDL, celui-ci va annoncer l'organisation des élections dans les années à suivre soit en 1999. Malheureusement cette promesse est restée non accomplie jusqu'à son assassinat en 2001. C'est seulement en 2003, grâce à l'ouverture démocratique dont a fait preuve le Président Joseph Kabila Kabange (successeur de Kabila le père) que les Congolais ont pu espérer de nouveau à l'organisation des élections. Le dialogue intercongolais et la signature de l'accord global et inclusif, qui jettent les bases de la démocratie congolaise, ont été les premières grandes étapes du processus qui a mené aux élections de 2006.

En Juillet 2006, les élections présidentielle et législatives ont été organisées en République Démocratique du Congo et d'aucun estime que celles-ci sont les premières élections démocratiques et libres que la République Démocratique du Congo a connu après le règne de Mobutu Sese Seko. Cependant, même si nous nous accordons à penser que ces élections ont été démocratiques, quelques contradictions sont observées en ce qui concerne le déroulement du scrutin et la publication des résultats.

a. Mise en question du caractère libre des élections de 2006

Le déroulement du scrutin de 2006 témoigne que l'élection présidentielle et législative de 2006 n'ont pas été des élections libres. En effet, les électeurs qui se présentaient aux bureaux de vote n'opéraient pas leur choix propre du candidat qu'ils venaient voter. Le volume du bulletin de vote pour les législatives ne permettait pas aux électeurs d'identifier facilement le candidat de leur choix.

Pressés par les agents de la Commission Electorale Indépendante « CEI » au regard de la courte durée à faire dans l'isoloir, les électeurs étaient obligés de choisir au hasard le candidat. Cela était inévitable surtout quand on sait que la population congolaise a un taux élevé d'électeurs analphabètes et que le bulletin de vote avait un répertoire de 32 candidats pour la présidentielle et près de 10.000 candidats pour les législatives ce qui fait que le bulletin de vote aux législatives était un carnet constitué de plusieurs pages.

b. Doute sur la transparence des élections de 2006

Les règles du jeu électoral de 2006 étaient connues par tous les candidats grâce à la loi électorale. Malheureusement ces règles n'ont pas été de stricte application. On a assisté, à la fraude électorale qui s'est traduite de plusieurs manières. Premièrement par la mauvaise prise en charge des électeurs analphabètes pour qui l'assistance d'un tiers était plus que nécessaire en vue de matérialiser leur choix. Certains agents de la CEI ayant des préférences pour l'un des candidats ne pouvaient qu'orienter l'électeur en votant un candidat « x » au détriment de « y ».

Deuxièmement, dans certains centres de vote, le dépouillement et le comptage ont eu lieu en l'absence des observateurs et dans un climat de contestation tendue entre les membres de la CEI et les témoins des candidats surtout en ce qui concerne la présidentielle. Troisièmement, le débat contradictoire, tant souhaité par les électeurs, entre les candidats à la présidentielle n'a pas eu lieu pour des raisons inconnues. Quatrièmement, le principal parti de l'opposition, à savoir l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), avec comme autorité morale Étienne Tshisekedi wa Mulumba, avait décidé de boycotter ces élections en raison d'un manque de transparence et le refus de la CEI de rouvrir les bureaux d'enregistrements des électeurs pour permettre à ses militants de participer au scrutin.

c. La sincérité des élections de 2006

Pour ne considérer que les élections présidentielles, on se rend compte d'un déficit de sincérité du résultat publié. En effet, sur les 33 candidats à la présidentielle aucun n'a pu réaliser la majorité absolue pour être proclamé président. A cet

effet, deux candidats ont été retenus pour disputer la présidence au second tour. Il s'agit du président sortant Joseph Kabila Kabange qui avait réalisé 43,8% et le vice-président sortant Jean Pierre Bemba Gombo qui avait 20,03%¹⁸.

Le problème s'est posé lors de la publication des résultats du second tour. Publié perdant avec 41,95% contre 58,05 obtenu par Joseph Kabila, le candidat malheureux a contesté ce résultat en brandissant la fraude électorale. Cette contestation de résultat a abouti à des affrontements opposant les forces armées de Joseph Kabila à celles de Jean-Pierre Bemba à Kinshasa.

Toutefois, les résultats des élections présidentielles (et même législatives), à quelques exceptions près, peuvent avoir le mérite de la sincérité à cause de la présence des plusieurs observateurs neutres nationaux et internationaux à l'instar de la société civile congolaise, les ONG et associations belges actives notamment en Afrique centrale, réunies dans la coalition « Le Congo veut voter ! », et le réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc), etc.¹⁹

III. ÉLECTIONS DE 2011 ET SES CONTRADICTIONS

a. Le doute sur le caractère libre des élections de 2011

Pour gagner le mérite de souveraineté et même de liberté, le gouvernement congolais avait décidé de financer à 80% le processus électoral de 2011 afin d'éviter les immixtions extérieures dans l'interprétation des résultats lors de la publication. Par exemple, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo (Monusco) a fourni une aide logistique (transport du matériel électoral) mais n'a pas été directement impliquée dans l'organisation des élections comme c'était le cas du scrutin 2006 où elle avait apporté un appui technique et financier avec une pleine implication dans le processus. Cette fierté de liberté dans l'organisation des élections a eu comme conséquences le désordre observé dans le processus électoral traduit par l'impossibilité d'atteindre certaines localités de la République pour déployer les kits électoraux à cause de manque des moyens de transport conséquents surtout quand on sait que la République Démocratique du Congo est un méga cosmos. Une fois de plus, la Monusco était venue au secours de la CENI avec 27 hélicoptères et 3 avions.

Mais quand on considère la liberté des élections de 2011 du point de vue des électeurs, il y a lieu d'émettre le doute. Car certaines chaînes radiotélévisions de l'opposition ont été fermées, amenuisant ainsi les chances des candidats opposants de présenter aux électeurs leur projet de société, leur point de vue sur la gestion du pays par le pouvoir sortant. Pire encore, le media public national était l'affaire des candidats du pouvoir sortant, peu d'espaces étaient confiés aux opposants.

b. Une transparence électorale dubitative

Les élections présidentielle et législative de 2011 ont été calamiteuses et pires que celles de 2006. Déjà le fait de réviser la constitution en Janvier de la même année électorale, présageait une mascarade électorale qui devait aboutir *ipso facto* à la victoire du président. En effet, la constitution révisée ramenait à un seul tour l'élection présidentielle et par conséquent il supprimait la raison de la majorité absolue pour être vainqueur. De cette façon, le décor était placé pour que le président sortant gagne avec une majorité relative peu importe le chiffre. C'est pourquoi quand nous faisons recours aux taux des participations par province, on peut bien se rendre compte que tout était dessiné pour favoriser la victoire de Kabila. À titre illustratif, on avait noté un taux de « 108 % de participation au Katanga, 106 % au Bandundu, deux provinces qui étaient largement acquises à Joseph Kabila, alors qu'il était de 85 % au Kasai Oriental, fief de Tshisekedi principal adversaire de Kabila au scrutin, et de 75 % à Kinshasa dont on connaît l'hostilité envers Joseph Kabila²⁰ ».

La fraude électorale était inévitable en 2011 surtout que le président même de la Commission Electorale Nationale Indépendante « CENI », le Pasteur Ngoy Mulunda, était un proche de Joseph Kabila. D'où l'opinion avait dénoncé et mis en doute son impartialité dès le lancement du processus électoral. À l'issue de ce processus on peut bien donner raison aux sonnettes d'alarme de l'opposition.

¹⁸ Wedi Djamba, D., « RDC : « Les élections du 29/10/2006. Faire de l'électeur analphabète un électeur indépendant et efficace ! » Disponible sur <http://www.congoforum.be>>FAIREDEL2. Consulté le 05/03/2019.

¹⁹ Olivier Lamotte, *Les enjeux en République démocratique du Congo au lendemain du scrutin électoral du 29 octobre 2006*, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2006, p.2.

²⁰ Pourtier, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012, consulté le 05 avril 2019.

En plus, le dépouillement dans les bureaux de vote présentait des garanties peu suffisantes car les observateurs ne pouvaient être déployés partout. Quelques observateurs ont été intimidés par les forces de l'ordre ou encore les agents de la CENI pour avoir posé des questions sur la transparence en ce qui concerne les Procès-verbaux. Ceux-ci une fois établis dans chaque bureau de vote, leur transmission aux Centres locaux de compilation des résultats (CLCR) et ensuite au Centre National de Traitement (CNT) à Kinshasa s'est effectué dans des conditions particulièrement opaques (CD Rom perdus, illisibles ou comportant des données partiellement effacées).

Les résultats communiqués par les centres de compilation ne correspondaient pas dans un grand nombre de cas à ceux qui avaient été notés par les observateurs et transmis par voie électronique ou SMS aux états-majors des partis politiques. Drôle de cas mais vrai, dans la ville de Kinshasa, 2 000 PV n'ont pas atteint les centres de compilation. Le transport et le stockage des sacs contenant les bulletins de vote jusqu'aux centres de compilation et à Kinshasa ont été tout aussi calamiteux. Sacs égarés, sacs entreposés dans un grand désordre et sans surveillance. Les délais de la proclamation des résultats par la CENI étaient non respectés et largement dépassés.²¹

c. Imposture des résultats publiés

La Commission électorale congolaise « CENI » avait proclamé la victoire du président sortant Joseph Kabila qui avait réalisé le score de 48,95% face à l'opposant Etienne Tshisekedi qui n'avait que 32,33%. Mais en réalité ce résultat n'avait rien de sincère. Le rapport du Centre Carter sur les élections de 2011 fait état des « irrégularités graves » dans le fonctionnement des Centres locaux de compilation, chargés de rassembler les résultats des quelques 64.000 bureaux de vote. À titre indicatif, le Centre Carter note qu'à Kinshasa, ville favorable à l'opposant Tshesekeki, « près de 2.000 plis de résultats de bureaux de vote ont été perdus soit l'équivalent de 350.000 électeurs qui n'étaient jamais comptés », et que 1.000 autres plis ont été égarés dans le reste du pays soit environ 500.000 électeurs.

Dans le même ordre d'idées, l'ONG belge APRODEC note aussi des magouilles au niveau des résultats du vote dans la province de l'Equateur réputée très opposée au président Kabila. Alors que « le taux de participation était inférieur à celui de 2006, que le nombre de suffrages exprimés étaient aussi inférieur à celui de 2006 et que trois personnes originaires de ladite Province notamment Nzanga Mobutu, Kengo wa Dondo et Adam Bombole se sont portés candidats, Joseph Kabila était parvenu tout de même à augmenter son score de 2006 de 342 % soit 69.563 voix en 2006 et 238.169 voix en 2011.

Tout porte à croire que le résultat de l'élection présidentielle et même législative de 2011 était loin d'être le reflet du choix du peuple congolais. Déjà en 2011, le peuple ne supportait plus le régime Kabila à cause de la dégradation des conditions de vie, de l'ampleur de la criminalité et des tracasseries sur tous les plans. Un tel candidat et des tels députés ne pouvaient pas visiblement bénéficier une fois de plus de la confiance populaire. Mais puisque le pouvoir est conquis pour être conservé le plus longtemps possible, tous les moyens frauduleux ont été mis en place par le système Kabila pour proclamer à nouveau le candidat Kabila vainqueur de la compétition électorale de 2011.

IV. ÉLECTIONS DE 2018 ET SES CONTRADICTIONS DÉMOCRATIQUES

Après plusieurs tentatives de report des élections, qui devraient avoir lieu normalement à la fin de l'année 2016, et face à la pression de la communauté internationale et des forces vives de la nation, le président Joseph Kabila a fini par désigner son dauphin. Mais les élections de 2018 ont été visiblement les plus mauvaises de l'histoire de la République Démocratique du Congo post démocratisation. Nous pouvons le contester sur le plan de la liberté, de la transparence et de la sincérité des résultats du scrutin.

a. La liberté électorale étranglée

Au départ tout porte à croire que le Président Joseph Kabila n'avait aucune intention d'organiser les élections en 2017 à la fin de son deuxième mandat. Mais face aux pressions exercées par la population, les forces vives de la nation, l'opposition et même la communauté internationale, l'organisation des élections était devenue irréversible. Puisque son mandat était à terme, un accord de partage du pouvoir était signé en décembre 2016 sous l'égide de l'Église Catholique, connu sous le nom « d'Accord de la Saint-Sylvestre ». Cet Accord appelait à la tenue d'élections avant la fin 2017 et à la mise en œuvre de « mesures de décrispation » pour apaiser les tensions et ouvrir l'espace politique. Mais le président Joseph Kabila et sa cohorte de coalition au pouvoir ont largement bafoué ces engagements allant jusqu'à multiplier les arrestations des leaders

²¹ Ibidem.

d'opinion, des leaders des partis de l'opposition et des militants, à forcer certains opposant à s'exiler à l'instar de Moïse Katumbi, à fermer les chaînes radiotélévisions de l'opposition, etc.

Or, parmi les mesures de décrispation listées dans l'Accord de la Saint-Sylvestre figurent la libération des prisonniers politiques, l'autorisation du retour des responsables politiques en exil, l'ouverture d'organes de presse proches de l'opposition et la levée de l'interdiction des manifestations et meetings politiques pacifiques. Raison pour laquelle les élections de 2018 ont été les pires des élections en termes d'absence de liberté par rapport aux précédentes élections. Privées de leur candidat de choix à la présidentielle comme aux législatives, à cause de l'exile des uns et de l'arrestation des autres, la population se trouvait dans l'impasse d'élire n'importe quel candidat afin qu'il ait un changement peu importe la personne. Cela prouve à suffisance que la liberté de congolais a été étranglée avant, pendant et après les élections.

b. Le déficit de transparence

❖ Incrédibilité du fichier électoral

Déjà lors des élections de 2011 le « *tripatouillage* » du fichier électoral avait permis à Joseph Kabila de gagner les élections. Cette stratégie frauduleuse sera reprise encore par la CENI pour les élections de 2018. A l'issue des opérations d'enrôlement par la CENI en 2017 plusieurs provinces affichaient des taux d'inscription sur les listes électorales supérieurs à 50%, tandis que selon les experts internationaux la norme tourne plutôt autour de 40%. Cette situation avait attiré l'œil curieux et le discours contestant de la part de l'opposition.

Puisque les preuves du tripatouillage du fichier électoral étaient contestables, la CENI a vite procédé à un semblant du nettoyage dudit fichier. Six millions d'électeurs, dont 5 millions de doublons et 900.000 mineurs ont été finalement radiés par la CENI du fichier électoral. Mais ce nettoyage n'était qu'une sale blague car le fichier électoral était déjà taillé sur la mesure du désir de Joseph Kabila et sa suite afin d'avoir le plus de sièges à l'Assemblée nationale et au sénat.

❖ Machine à voter ou machine à triche ?

Le choix et l'introduction de la machines à voter « MAV » a été une stratégie murement réfléchie par le système Kabila pour garantir leur victoire. Étant donné que le mode de tricherie de scrutin par bulletin de vote a présenté ses risques accrus des contestations en 2011, il fallait trouver un moyen pratique, facile, souple de tricherie. Et la MAV était ce moyen par excellence. Parce qu'elle est facilement transportable, non encombrant, et rapide pour tricher à grande échelle dans un temps record, contrairement à 2011 où les candidats de la majorité étaient obligés de trainer avec eux des sacs de bulletin.

Quoique la CENI a tenté de convaincre l'opinion publique en précisant que le choix de la MAV est justifié pour éviter la longueur excessive avec des listes de candidats interminables (présidentielle, législative et provinciale étant couplées), mais la CENI n'a pas raison quand on sait que la majorité des électeurs congolais sont analphabètes et en déphasages de l'évolution technologique. Le choix de la MAV serait mieux indiqué pour les pays en phase avec la modernité.

c. La sincérité de résultat du scrutin de 2018 : syncope de la légitimité du pouvoir

Sur un taux de participation de 47,46%, la CENI a proclamé l'opposant Felix Tshisekedi vainqueur de l'élection présidentielle de 2018 élu avec 38,57%. Il était suivi par les candidats malheureux de la coalition d'opposition *Lamuka* et le candidat de la coalition au pouvoir FCC Emmanuel Ramazani Shadary.

Mais le résultat de la présidentielle publié par la CENI, puis confirmé par la Cour Constitutionnelle semble être très loin de la vérité des urnes comme le témoigne la CENCO qui avait déployé le plus grand nombre d'observateurs sur toute l'étendue du territoire national. En plus, grâce à l'usage et au développement des réseaux sociaux, les observateurs publiaient en direct les PV des résultats des bureaux de vote sur facebook, Whatsapp et même par SMS. Presque tous les PV affichaient le candidat Martin Fayulu en tête suivi de Emmanuel Shadary et Felix Tshisekedi. Ironie de l'histoire, le dernier est devenu le premier.

Visiblement le dauphin de Kabila était préparé pour la victoire mais face à la pression de la communauté internationale, des forces vives de la nation et de l'église catholique qui attiraient l'attention de la CENI pour ne proclamer que la vérité des urnes, Joseph Kabila se trouvait dans l'impasse car il ne pouvait plus s'obstiner à faire proclamer son dauphin vainqueur de l'élection. Étant donné que le candidat de *Lamuka* présentait un radicalisme aigu et non ouvert à des

compromis, il fallait se tourner vers le moins radical et le plus coopérant pour en faire le président et Felix Tshisekedi répondait à ce profil.

Dans un tel contexte, on ne peut qu'estimer que la République Démocratique du Congo est dirigé par un président qui a été désigné et qui, par conséquent, n'est pas légitime. Grave encore, ce que les élections n'ont pas été organisées sur toute l'étendue de la République. En effet, les populations des Territoires de Béni, Butembo et Yumbi n'ont pas participé au scrutin sous prétexte d'insécurité et de maladie à virus *Ebola*. Or ces trois Territoires ont un poids électoral considérable pour influencer le résultat à la présidentielle. Objectivement on peut bien croire que c'était une stratégie pour diminuer les chances de victoire de l'opposition vu que ces Territoires sont favorables à l'opposition.

La proclamation de l'opposant Felix Tshisekedi vainqueur de l'élection est une ouverture à un syncope de légitimité au regard des éléments ci-haut présentés. Mais l'avantage est que le changement s'est opéré au sommet de l'Etat même si l'ombre du système Kabila demeure permanente. Surtout que le regroupement politique (FCC) de Joseph Kabila détient la Majorité parlementaire et au niveau provincial la quasi-totalité des gouverneurs sont du FCC.

Eu égard à tout ce qui précède, nous sommes tenté à croire et à affirmer sans ambages que les élections en République Démocratique du Congo n'ont aucune valeur car les voix des électeurs sont inutiles pour faire d'un candidat un élu.

CONCLUSION

La République Démocratique du Congo a expérimenté trois cycles électoraux après la démocratisation de 1990, précisément en 2006, 2011 et 2018. Cependant, pour qu'un Etat prétende être démocratique, il faut qu'il respecte certains principes et exigences de la démocratie à l'instar du principe de la représentation, l'alternance au pouvoir et la critique, etc. En démocratie, pour qu'il ait alternance au pouvoir, il faut passer nécessairement par l'organisation des élections. Celles-ci doivent être libres, transparentes et sincères.

Lorsque nous faisons une analyse sérieuse et sans complaisance de la démocratie électorale en République Démocratique du Congo en suivant la trajectoire de trois grandes périodes électorales ci-haut citées, on s'aperçoit que les élections n'ont pas de valeur réelle en République Démocratique du Congo. L'élection ne sert pas à la population de sanctionner les anciens dirigeants qui ont mal gouverné, de choisir librement leur candidat idéal, de suivre les divers projets de société des candidats, etc. En vérité, les élections ne sont qu'un simulacre pour contenter la communauté internationale et la population.

Les élections de 2006 qui ont abouti à la proclamation de Joseph Kabila au seconde tour, ont été des élections moyennement bien organisé car l'espace médiatique était ouvert à tous les candidats, la liberté d'opinion et de manifester étaient plus au moins respectées. Mais les élections de 2011 et de 2018 sont les plus mauvaises élections que la RDC ait connues depuis la démocratisation. Ces élections ont été garnies par une transparence douteuse, une liberté étranglée, et une imposture des résultats publiés conduisant au syncope de légitimité du pouvoir. Pour ne citer que les récentes élections de 2018, on se rend bien compte que le paroxysme du ridicule est atteint en RDC avec des arrestations illégales et l'emprisonnement des opposants afin de les disqualifier de la compétition électorale, le tripatouillage du fichier électoral pour s'assurer la victoire, et la publication de faux résultats des urnes au profit d'un candidat favorable à coopérer avec les animateurs du pouvoir sortant. Dans un tel contexte, les élections en République Démocratique du Congo n'ont aucune valeur démocratique. Elles ne servent à rien si ce n'est que de sucer l'argent du trésor public qui peut servir à des vastes projets d'intérêt général.

Toutefois, pour que l'élection retrouve sa réelle valeur et serve à légitimer le pouvoir, il faudra que la Commission Electorale Nationale soit réellement indépendante ; elle doit être déconnectée de la présidence et le mécanisme de désignation de son animateur doit être l'aboutissement d'un sérieux travail qui met au prise à la fois les forces vives de la nation, la société civile, l'église, et la Justice congolaise.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Aivio J.F., *Le président de la république en Afrique noire francophonie*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- [2] Dormagen, J et Mouchard, D., *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, DEBOECK, 2007.
- [3] Dumont, R., *L'Afrique étranglée*, Paris, N.E.P, 1982.

- [4] Foillard, P., *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Paradigme, 2007.
- [5] Kadony N.K., *L'introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- [6] Kadony, N.K., « Possibilité de réussite des élections démocratique en RDC », in *MBEGU, CRAP*, numéro spécial, janvier 2005.
- [7] Kazadi Kimbu, M., « Les chances de réussite du processus électoral en RDC », in *MBEGU, CRAP*, Janvier n° spécial, 2005.
- [8] Mbayo, N. J., « Le défis de la communauté économique des États de l'Afrique centrale dans la nouvelle géopolitique de la Région des Grands Lacs » in *Africa Peace Recherche*, N°2, Université of Bradford, 2008.
- [9] Ndiaye, M., *Gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, Thèse de doctorat en Science de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux3, 2006.
- [10] Olivier Lamotte, *Les enjeux en République démocratique du Congo au lendemain du scrutin électoral du 29 octobre 2006*, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2006.
- [11] Portelli H., *Droit constitutionnel*, 5eme éd., DALLOZ, Paris, 2003.
- [12] Pourtier, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012, consulté le 05 avril 2019.
- [13] Robert, P., *Dictionnaire du Français primordial*, Paris, Ed. Les Roberts, 1987.
- [14] Schumpeter, J., *Capitalisme, socialisme, démocratie*, Paris, Ed. Payot, 1972.
- [15] Tshimpanga, M. K., « Repenser la consolidation de la paix en République Démocratique du Congo. Vues contractées d'en haut et d'en bas », in *Africa Peace Recherche*, N°2, Université of Bradford, 2008.
- [16] Wedi Djamba, D., « RDC : les élections du 29/10/2006. Faire de l'électeur analphabète un électeur indépendant et efficace ! » Disponible sur <http://www.congoforum.be>>FAIREDEL2. Consulté le 05/03/2019.